

rue des Fleurs, sa première session d'examens, de l'année scolaire 1860-1861, pour la collation du grade de licencié.

Les candidats devront déposer ou faire parvenir au secrétariat de l'Académie de Douai, dans la quinzaine qui précédera l'ouverture de cette session :

1°. Leur demande d'admission à l'examen ;
2°. Le diplôme de bachelier-ès-sciences obtenu depuis un an ;

La justification par écrit de quatre inscriptions prises dans une Faculté ou d'une dépense d'inscription accordée par le ministre de l'instruction publique et des cultes.

L'inscription des candidats dont les pièces auront été visées par M. le Recteur, aura lieu au secrétariat de la Faculté, tous les jours, de midi à deux heures, à partir du 3 novembre.

Les candidats auront à verser, à titre de consignation, au moment de l'inscription, 102 fr. 32 c. pour droits d'examens, de certificats d'aptitude, de diplôme, etc.

FAITS DIVERS.

Il y a en ce moment, au Gymnase militaire, à Paris, parmi les apprentis tambours-majors qui s'exercent au maniement de la canne, un Alsacien, âgé de vingt-et-un ans, dont la taille colossale est digne de fixer l'attention des physiologistes ; elle est de 2 mètres 30 centimètres ; la circonférence de la tête est de 60 centimètres.

— Le sieur F..., marchand de vins, rue St.-Honoré, se trouvait mercredi dans sa cave, occupé à mettre du vin en bouteilles. Il remarqua sur le sol un trou par où disparaissaient des gouttes de vin qui tombaient du tonneau. Ayant exploré ce trou à l'aide d'une baguette, il sentit une résistance opposée par un corps dur qui rendait un son métallique.

Croyant avoir découvert un trésor, le sieur F..., agité par l'espérance, se mit en devoir de creuser, et bientôt il retira une caisse en plomb de la longueur de 80 centimètres sur une largeur de 40. Cette caisse était carrée ; mais l'une des extrémités avait une saillie ronde, à peu près comme les boîtes de momies égyptiennes. Le plomb était oxydé, et, ayant pu soulever le couvercle, il en retira les fragments d'un crâne d'enfant.

Lorsque la caisse fut ouverte, on y trouva le squelette entier de cet enfant. On a procédé aux constatations. Il n'a pas été possible de savoir, d'une manière positive, comment et à quelle époque la caisse avait pu être placée en cet endroit, et si la mort de l'enfant était le résultat d'un crime, qui, dans tous les cas, remonterait à une époque très reculée, car la caisse, enterrée peu profondément, se trouvait là sans doute quand on a construit la maison.

Ces débris humains ont été envoyés à la Morgue pour y être mis à la disposition du Parquet.

— La police était depuis longtemps à la recherche d'un malfaiteur redoutable, le nommé V..., âgé de 45 ans, ancien courtier d'assurances, inculpé d'un grand nombre de vols importants. Hier au soir, un agent crut reconnaître son homme, malgré l'habitileté avec laquelle celui-ci s'était travesti. En effet, l'individu qu'il avait devant lui était brun, myope, portant des lunettes bleues, et mis avec distinction, tandis que V... est blond, sans lunettes et d'une toilette négligée.

Pour s'assurer de son fait, l'agent, dont le costume était assez élégant, suivit le personnage, entra peu d'instants après lui dans un café du boulevard du Combat et s'assit à une table près de la sienne. Il engagea la conversation et, sachant que V... est amateur de dominos, il en proposa une partie qui fut acceptée. Tout en jouant, on continuait de causer, et l'agent, qui semblait uniquement préoccupé de ses dominos, dirigeait adroitement la conversation de manière à obtenir quelques indices sur l'identité du personnage.

Cette manœuvre eut un plein succès, et lorsque la conviction fut faite, il sortit sous un prétexte et s'aboucha avec d'autres agents, qui se postèrent inostensiblement aux abords du café.

Rentrant alors, l'adroit limier s'approcha de V..., lui dit à l'oreille qu'il était découvert ; que vu les dispositions prises, toute résistance et toute tentative de fuite lui étaient impossibles, et que, pour éviter le scandale, il ferait bien de l'accompagner volontairement.

L'élégant voleur pâlit, hésita un instant, puis voyant passer et repasser devant les glaces de la devanture des visages qu'il avait appris à reconnaître, il saisit le bras de l'agent. Tous deux sortirent comme deux amis et se rendirent chez le commissaire de police du quartier. V... fut fouillé. Dans ses poches on trouva l'arsenal ordinaire des voleurs, fausses clefs, ciseaux à froid, cire à empreinte, plus un couteau-poignard et une assez forte somme en or.

A la suite des contestations, V..., qui s'est reconnu l'auteur de plusieurs vols accompagnés de circonstances aggravantes, a été envoyé à la préfecture.

— On lit dans le Progrès, de Lyon, du 10 octobre :

« On nous annonce que la tréfilerie d'une importante maison de tirage d'or de notre ville aurait été, hier matin, la proie des flammes dans un département voisin.

La perte ne serait pas moindre d'un million. Nous manquons de détails. »

— Un riche propriétaire du Périgord, grand chasseur, a une meute composée de six chiens qui, le soir venu, font cercle autour de la ga-

melle. Parmi eux se trouve un basset toujours repoussé par quelques coups de dents. Que fait-il pour avoir sa part du régal ? Il va dans la cour et se met à aboyer. Ses camarades, obéissant à leur instinct, accourent pour faire chorus. Pendant ce temps le basset se rapproche et termine son repas.

— Nous lisons dans le Nouvelliste de Marseille :

« La violence du mistral vient d'occasionner un sinistre dans l'avant-port de notre ville. Vers quatre heures du soir, le paquebot espagnol le Marsella, qui fait le service à grande vitesse entre Marseille, Barcelone et les principaux ports de l'Espagne, était sorti du port de la Joliette pour se diriger vers la haute mer. A peine eut-il dépassé le phare qu'il fut saisi par un coup de vent si furieux, que toute la force de sa vapeur fut impuissante pour y résister, et le malheureux paquebot fut entraîné vers les rochers de la Réserve en face du Palais Impérial. Heureusement que par une manœuvre habile du capitaine et grâce aux efforts de l'équipage, il put échouer dans la crique du Faro. Malgré tous les dangers d'une telle mesure de sauvetage, il n'y a pas eu de malheurs à déplorer. Les passagers n'ont éprouvé d'autres inconvénients de leur naufrage que l'effroi bien naturel en pareille circonstance et par suite, un retard forcé dans leur voyage.

— Une correspondance de Cologne publie ce fait assez curieux :

« Le vapeur de la reine d'Angleterre, le yacht Farry, est arrivé à Cologne pour se rendre à Mayence, mais on refusa d'ouvrir le passage sur le pont de bateaux, parce qu'on avait reçu une dépêche disant que ce bateau avait passé sans avoir été visité et qu'il fallait le visiter. Les préposés des douanes s'étant présentés en conséquence pour visiter le bateau, on s'opposa à leur entrée, et le consul anglais déclara que le capitaine n'avait pas l'ordre de laisser fouiller les effets de la Reine. On demanda des instructions par le télégraphe à Berlin, et on reçut l'ordre de laisser passer le bateau sans le visiter. »

— Le Morning-Post annonce que le nouveau canon d'acier, inventé par M. Lynet Thomas, vient d'être expérimenté à Scarborough. Ce canon, chargé avec 28 livres de poudre, a envoyé son boulet, pesant 160 livres, à 40,000 yards. On a pris des mesures pour une série d'expériences devant les membres du comité de l'arsenal de Woolwich.

Réduits en poids et mesures français, ces chiffres équivalent à un boulet de 72 kilogrammes 800 grammes lancé à 9,140 mètres par une charge de 12 kilogrammes de 740 grammes.

— On prétendait que les rats de Suède étaient les rongeurs les plus déterminés de l'Europe. Il n'en est rien : ceux de Pologne viennent de les laisser bien loin en arrière. On écrit de Varsovie le 29 septembre, qu'à la suite d'une grande révision des magasins et dépôts d'approvisionnement, on a arrêté trois fonctionnaires supérieurs parce qu'en six semaines les souris avaient mangé, par la faute de ces employés, non moins de 800 boisseaux de blé. C'est ce qu'on peut appeler une glotonnerie sans précédents, même à Stockholm.

— Nous lisons dans l'Akhbar, d'Alger, du 2 courant :

« Depuis quelques jours, les employés anglais de l'appareil électrique établi à la Salpêtrière, correspondent directement de l'île Mahon où le câble a été raccordé. Le William-Cory, de son côté, procède au relèvement de la partie immergée entre Mahon et les côtes de France. D'un moment à l'autre nous pouvons apprendre la bonne nouvelle de l'heureuse et pleine réussite de l'opération.

Il n'y aura plus alors réellement de distance entre la mère-patrie et sa plus importante colonie, et le cabinet des Tuileries pourra correspondre directement avec le Palais du gouvernement.

— On écrit de Boghar au journal algérien l'Akhbar :

« Un triple assassinat vient d'être commis aux environs de notre ville. Le 24 septembre, au moment où M. Cotti, receveur des contributions, accompagné du collecteur Barbanceys et des chœurs auxiliaires, traversait le pont du Chélif pour se rendre sur le marché où l'appelaient son service, il vit arriver à lui, bride abattue, un Arabe que poursuivaient plusieurs autres individus. Aux cris poussés par ces derniers, il ne doute pas que le fuyard ne soit un voleur ou un assassin, et, suivi de ses aides, il s'apprête à lui barrer le passage. Le cheval que montait cet Arabe en ce moment fait un faux pas, son cavalier roule à terre. Ils courent sur lui. Barbanceys le saisit par le burnous et le maintient, tandis que les autres le tiennent fortement avec une corde. Puis ils vont le remettre ainsi garrotté entre les mains de la gendarmerie. Voici ce qui s'était passé :

« Cet Arabe venait de tuer un de ses coreligionnaires d'un coup de couteau qu'il lui avait enfoncé dans l'omoplate. Puis, prenant le cheval du mort, il s'enfuyait, quand un spahis se trouve sur son passage et veut l'arrêter. Il lui tire un coup de pistolet ; la balle atteint le spahis dans les reins ; il tombe à son tour mortellement blessé. Un second Arabe se présente. L'assassin décharge sur lui un second coup de pistolet ; mais heureusement il manque son but. Enfin, un troisième Arabe s'élance sur lui, mais

il reçoit deux coups de couteau et tombe à la renverse.

De ces trois victimes, la première est morte sur le coup, le spahis vit encore, et le troisième Arabe est gravement blessé.

Les motifs de cette sauvage agression sont encore inconnus. »

— La Revue Algérienne et coloniale vient de publier l'état comparatif de la population européenne de l'Algérie au 30 juin 1860.

D'après ce tableau, l'effectif s'élevait au 30 juin dernier au chiffre de . . . 208,476 habitants
L'effectif au 31 décembre
1859 n'était que de 202,496 —

Il y a donc eu pendant le premier semestre de l'année courante une augmentation de . . . 5,980 —

Cet accroissement dans la population européenne de l'Algérie provient :

1°. De l'excédant des naissances sur les décès, lequel a été pendant cette période de . . . 4,295

2°. De l'excédant des arrivées sur les départs, lequel a été de 4,605

Total 5,980

Si l'on examine maintenant le dénombrement de cette population par nationalités, on trouve que les Français y figurent dans la proportion de 58 pour cent, les Espagnols de 25 pour cent, les Italiens de 6 pour cent, les Anglo-Maltaïtes de 4 pour cent, les Allemands de 3 pour cent, etc. Les contingents les plus faibles sont fournis par les Grecs et par les Portugais.

Sur le chiffre total de 208,476 habitants on compte 70,515 hommes 51,087 femmes et 87,074 enfants.

Nouvelle classification des saisons.

M. Barnout a résolu un problème scientifique qui n'a rien de commun avec les immortelles découvertes de Galilée, des Copernic et des Leverrier ; il s'est contenté de classer les saisons dans l'ordre que la nature leur a assigné, en un mot, il a régularisé le temps. S'il faut l'en croire, le printemps n'est pas le printemps ; l'été, l'été ; l'automne, l'automne ; l'hiver, l'hiver.

M. Barnout fait commencer l'année au 4 février, parce que ce jour se trouve placé entre les deux époques où la nature passe de l'état de décadence et de mortalité à l'état de renaissance et de gestation. Il institue aux époques moyennes des solstices et des équinoxes quatre jours qu'il appelle *mi-printemps*, *mi-été*, *mi-automne*, *mi-hiver*, dénominations heureuses qui indiquent clairement les différentes phases du travail qui s'opère dans la nature.

Le premier jour de l'an, inauguration du printemps, complète, avec les quatre jours attribués aux *mi-saisons*, les cinq jours qui forment, avec les douze mois de trente jours, le total de l'année ; un sixième jour, nommé *bis-serdi*, est tenu en réserve pour les années bissextiles.

Rien de plus vrai, de plus simple et d'un plus facile emploi que cette nouvelle division de l'année. Le calendrier grégorien est seul resté stationnaire, pendant que les autres institutions humaines subissaient des réformes dont l'utilité ne saurait être constatée. Pourquoi donc aujourd'hui répudierait-on la mesure la plus périodique du temps, lorsque le système décimal est à la veille d'être adopté par l'Europe entière ?

Tribunaux.

Nous lisons dans la Gazette des Tribunaux :
« Tout le monde connaît cet aveugle qui, depuis sept ans, tressait sur les marches de l'église des *Petits-Pères* des paniers en paille qu'il offrait en vente aux fidèles, industrie apparente, dissimulant une véritable mendicité et la dissimulant fort mal, car nul n'ignorait que le marchand de paniers vivait uniquement d'aumônes ; l'autorité elle-même le savait, et tolérait cet homme que M. le curé avait autorisé à se tenir sur les marches de l'église.

« Vers la fin du mois d'août, le commissaire de police du quartier fut informé que le prétendu indigent venait d'acheter un hôtel meublé au prix de 32,000 fr., sur lesquels il avait payé 12,000 fr. au comptant ; il donna ordre à un agent de constater un flagrant délit de mendicité à la charge de l'aveugle ; ce flagrant délit fut établi sans peine, et aujourd'hui notre faux pauvre, qui, depuis longues années, vit de la charité publique, a été tout récemment rayé de la liste du bureau de bienfaisance à la suite d'une enquête, et comparait en police correctionnelle sous prévention de mendicité.

« C'est le nommé Lambert, âgé de trente-six ans.

« L'inspecteur qui l'a arrêté dépose qu'il l'a vu demander et recevoir l'aumône à plusieurs reprises. Cet agent, rendant compte d'une perquisition faite au domicile du prévenu, déclare qu'il a trouvé un mobilier confortable, 180 fr. en or, des valeurs industrielles consistant en obligations du Crédit foncier et en actions de diverses compagnies ; deux reçus constatant un versement de 12,000 fr., plus des billets de commerce pour une somme de 3,000 fr. ; en outre, une demande de pension viagère adressée à S. M. l'Impératrice, une demande d'admission à l'hospice des Quinze-Vingts, une lettre du secrétaire des commandements de l'Impératrice, une autre du chef du cabinet du ministre de l'intérieur, une autre ayant trait à des acquisitions faites par Lambert, et une carte du bureau de bienfaisance.

« Le témoin ajoute que le prévenu est pro-

priétaire de deux maisons dans la banlieue de Paris ; enfin qu'il a acheté pour 1,200 fr. de vins au commencement de cette année.

« Disons tout de suite que cet individu a déjà été traduit trois fois en justice pour mendicité.

« M. le président lui fait connaître la prévention.

« Le prévenu. — J'ai été dénoncé par jalousie.

« M. le président. — Vous avez été dénoncé par le rumeur publique ; on s'est indigné de voir la charité publique trompée, détournée de son but, faite à un homme en possession d'une certaine fortune, au préjudice de véritables indigents. Vous venez d'acheter un hôtel meublé au prix de 32,000 fr., sur lesquels vous avez payé 12,000 fr. comptant.

« Le prévenu. — 10,000. — C'était pour me retirer de la mendicité. Je devais entrer en possession le 1^{er} juillet, et puis, par conventions verbales, ça a été reculé, et j'ai été arrêté huit jours avant mon entrée en jouissance.

« M. le président. — Vous avez envoyé à diverses reprises des sommes assez importantes dans votre famille, vous avez placé des fonds chez un notaire de province, vous avez fait des acquisitions de terrains...

« Le prévenu. — C'était des terrains à ma mère ; à sa mort, c'est la part de mon frère que j'ai achetée ; mais ça n'est pas grand chose. Quant à l'argent placé chez le notaire, il a servi à payer l'hôtel.

« M. le président. — Comment avez-vous gagné votre fortune ?

« Le prévenu. — Oh ! bien petite fortune. Je ne dirai pas que je suis précisément dans la gêne, mais je n'ai pas de quoi suffire à ma famille ; le peu que j'ai, je l'ai acquis par mon travail, mes petits métiers, et puis ce que les bonnes âmes voulaient bien me donner, mais sans que je leur demande, et je me suis imposé bien des privations ; on parle de mon hôtel, mais je reçois 22,000 fr. dessus.

« M. le président. — Vous étiez inscrit depuis très longtemps au bureau de bienfaisance ; lors des changements de circonscription, votre rue s'est trouvée appartenir à un autre bureau de bienfaisance ; l'honorable directeur de ce bureau, en faisant une enquête, a su votre position et vous a rayé de la liste des indigents ; alors vous vous êtes présenté d'une façon très insolente, pour avoir raison, disiez-vous, de votre radiation.

« Le prévenu. — Oh ! insolente ! bien sûr que non, monsieur ; j'ai demandé pourquoi on m'avait rayé, mais poliment.

« M. le président. — Enfin, vous ne vous contentiez pas de mendier des aumônes qui pouvaient bien mieux s'adresser qu'à vous, vous obsédiez S. M. l'Impératrice et les ministres de demandes de secours, de pensions.

« Les généreux efforts du défenseur du prévenu ont été impuissants.

« Lambert a été condamné à six mois de prison. »

Nous recommandons aux personnes qui ont des ameublements à acheter ou à faire faire, la maison VIEUGE rue du Faubourg-Saint-Antoine, N° 56, à Paris. On est toujours sûr de trouver dans les magasins de cette maison un choix de mobiliers en acajou, en palissandre et en bois de rose ; des meubles de salle à manger, des buffets, des tables, des chaises et fauteuils nouveaux modèles.

LA MAISON VIEUGE se recommande également par les soins qu'elle apporte à la bonne fabrication de ses meubles, et par la loyauté avec laquelle elle traite les affaires.

N'ayant point à supporter les frais d'une boutique, ce fabricant peut fournir des meubles d'une qualité supérieure à des prix avantageux. (2175—6529)

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

KERMESSES.

Dimanche 14 octobre.

Eives, Lannoy, Lezennes, Lambersart, Mouchin, Templemars, Toufflers, Wicres.

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Rue Neuve-du-Fontenoy.

Direction de M. Couvreur.

DIMANCHE, 14 OCTOBRE

CATHERINE

HOWARD

GRAND DRAME EN CINQ ACTES

LANGELI

Comédie nouvelle en un acte.

On commencera à six heures et demie.

Prix des places : Première galerie et stalles de parquet, 4 fr. 50 c. Parquet, 1 fr. Amphithéâtre, 75 c. Parterre, 50 c.

LUNDI 15 OCTOBRE

PARIS LA NUIT

Draine en cinq actes.

LA SŒUR DE JOCRISSE

Comédie en un acte.